



ATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
RESTREINTE
T/L.357/Corr.1
15 juillet 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session
Point 4 c) de l'ordre du jour

LA SITUATION DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE LA NOUVELLE-GUINEE

Document de travail préparé par le Secrétariat

Corrigendum

Note : Le Comité de rédaction pour la Nouvelle-Guinée a approuvé les modifications ci-après apportées au document T/L.357. Ces modifications sont fondées sur la déclaration que le représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration a faite devant le Conseil.

II. PROGRES POLITIQUE

Services administratifs

1. Page 5, après le dernier paragraphe, insérer le texte suivant :

"L'Autorité chargée de l'administration a informé le Conseil qu'une campagne de recrutement, commencée en juillet 1952, a eu pour résultat 134 nouvelles nominations au 15 juin 1953. Parmi les postes pourvus, cinquante dépendent du Département des districts et des affaires indigènes, vingt du Département de la santé, huit du Département de l'éducation et onze du Département de l'agriculture, de l'élevage et des pêcheries. Depuis le 15 juin 1953, 121 autres postes vacants étaient en voie d'être pourvus. Quarante de ces postes relèvent du Département de la santé, vingt-deux du Département de l'éducation, vingt-sept du Département de l'agriculture, de l'élevage et des pêcheries, et sept du Département des forêts. La campagne de recrutement va être poursuivie. Cinquante pour cent au moins des nouveaux titulaires, non compris ceux qui seront affectés aux services centraux, seront détachés dans le Territoire de la Nouvelle-Guinée."

Conseil législatif

2. Page 8, après le dernier paragraphe, insérer le texte suivant :

"L'Autorité chargée de l'administration a, par la suite, informé le Conseil que des dispositions avaient été prises pour permettre aux membres indigènes de conférer avec les groupes et les collectivités autochtones des autres districts, avant et après les sessions du Conseil."

Administration municipale et de district

3. Page 10, après le premier paragraphe, insérer le texte suivant :

"L'Autorité chargée de l'administration a, par la suite, fait valoir qu'en dépit des difficultés auxquelles elle devait faire face, six conseils avaient été créés, dont deux depuis le 30 juin 1952, et que sa politique était de remplacer graduellement le régime de gouvernement direct des fonctionnaires de village par des conseils indigènes dûment constitués. Toute tentative en vue d'accélérer le rythme du progrès politique en imposant plus ou moins un gouvernement local à la population indigène avant qu'elle n'y soit préparée ne donnerait à cette population qu'une autonomie locale non éclairée et conduirait inévitablement à un échec, et, probablement, ferait perdre confiance dans l'Administration."

III. PROGRES ECONOMIQUE

Observations générales

4. Page 17, insérer le texte suivant à la suite du deuxième paragraphe :

"L'Autorité chargée de l'administration a, par la suite, informé le Conseil qu'au 30 avril 1953 cinquante sociétés et trois associations avaient été enregistrées. Pour répondre à un besoin croissant d'assurer l'administration de ce mouvement qui s'étend très vite, les effectifs de la Section des coopératives se sont récemment accrus de six fonctionnaires européens."

5. Page 19, après le dernier paragraphe, insérer les deux paragraphes suivants :

"L'Autorité chargée de l'administration a, par la suite, informé le Conseil qu'avant de pouvoir entreprendre un programme de développement à long terme, il lui fallait créer une administration en utilisant les survivants dispersés de l'administration antérieure qui, du fait de la guerre, s'étaient trouvés professionnellement détachés des problèmes généraux du Territoire, et réparer les dévastations de la guerre à travers tout le Territoire; elle jugeait également essentiel que les ressources naturelles du Territoire soient mieux connues et évaluées avant d'entreprendre un programme solide de développement économique à long terme. La reconstruction s'est poursuivie à un rythme accru. Un accord a été passé avec la Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation en vue de procéder à l'évaluation des ressources naturelles du Territoire.

"L'Autorité chargée de l'administration a d'autre part déclaré que, si elle jugeait nécessaire de procéder à une évaluation des ressources avant d'élaborer un programme de développement économique à long terme, son objectif économique immédiat était de favoriser le développement du pays en s'appuyant sur l'expérience déjà acquise en matière de sélection des cultures et des terres et en procédant à la construction de nouvelles routes. Afin de faciliter l'acquisition de terres par les colons dans les régions qui se prêtent à la culture, un Land Development Board a été créé et a entrepris des études en vue de développer certaines régions."

Agriculture et élevage

6. Page 27, après le dernier paragraphe, insérer ce qui suit :

"L'Autorité chargée de l'administration a, par la suite, informé le Conseil que des dispositions avaient été prises en vue de faire venir dans le Territoire un expert, dont l'autorité en matière de culture et d'amélioration des cocotiers était reconnue dans le monde entier, pour qu'il conseille l'Administration au sujet des palmeraies en général, et plus particulièrement en ce qui concerne la sénilité des arbres et leur régénération par des plantations moins denses, méthode qui a été employée avec succès à Ceylan."

IV. PROGRES SOCIAL

Santé publique

7. Page 36, après le deuxième paragraphe, insérer l'alinéa suivant :

"L'Autorité chargée de l'administration a, par la suite, informé le Conseil que la raison pour laquelle le programme de construction d'hôpitaux, qui avait été établi en 1951, n'avait pas été mis à exécution, était que l'on avait décidé que les centres intéressés n'avaient pas besoin des types d'hôpital initialement prévus. Toutefois, l'Administration a pris la ferme décision de construire un nouvel hôpital à Laé et l'on a prévu dans le budget de 1953-1954 et dans celui de l'exercice suivant, des crédits pour la construction de cet hôpital. L'Administration espère que la construction de l'hôpital de Laé commencera avant la fin de 1953 et que les travaux de construction des hôpitaux de Wau et de Wonga seront entrepris avant juin 1954."

V. PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT

Considérations générales

8. Page 41, après le deuxième paragraphe, insérer le texte suivant :

"L'Autorité chargée de l'administration a, par la suite, informé le Conseil que, depuis l'envoi du rapport annuel, elle avait adopté une ordonnance sur l'enseignement. Cet ordonnance prévoit notamment :

a) La création d'un Conseil consultatif de l'enseignement, composé du Directeur de l'enseignement, Président, de quatre membres nommés par l'Administrateur pour représenter les missions et les institutions culturelles du Territoire, et d'autres membres. Le Conseil a pour mandat de donner des avis à l'Administrateur sur toutes questions relatives à l'enseignement dans le Territoire, ou relevant des dispositions de cette ordonnance.

b) La création d'une Commission d'enseignement dans chaque district académique. Cette Commission donnera des avis à l'Administrateur sur toutes questions relatives à l'enseignement dans le district.

c) La création et l'entretien d'écoles, y compris des établissements pour enfants n'ayant pas atteint l'âge scolaire, de cours d'adultes et de formation professionnelle.

d) Le choix, par le Directeur de l'enseignement, de la langue ou des langues dans lesquelles l'enseignement laïque serait donné dans une école.

e) La fréquentation obligatoire des écoles dans les centres spécifiés.

f) L'immatriculation des écoles, qui devront être reconnues par l'Administration.

g) L'interdiction pour quiconque d'ouvrir une école sans la faire enregistrer ou reconnaître."

Personnel enseignant et formation pédagogique

9. Page 42, après le deuxième paragraphe, insérer le texte suivant :

"L'Autorité chargée de l'administration a informé le Conseil qu'elle avait approuvé une augmentation des effectifs du Département de l'éducation et que trente instituteurs européens avaient déjà été nommés."